



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

**TCP/ALG/3102 (I)
(NEPAD Ref. 06/47 F)**

Volume I de V

**PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT
À MOYEN TERME (PNIMT)**

Septembre 2006

ALGÉRIE: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Mise en valeur des eaux superficielles dans la région de Lardjem, wilaya de Tissemsilt

Volume III: Valorisation des produits de l'arboriculture fruitière locale de la wilaya de Tlemcen

Volume IV: Mise en valeur des terres dans les zones frontalières Sud dans la wilaya d'El Oued

Volume V: Appui au développement de la filière ovine avec installation d'un abattoir aux normes internationales dans la wilaya de Djelfa

ALGÉRIE

Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD–PDDAA

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
<i>Préambule</i>	1
I. INTRODUCTION.....	3
A. Contexte macroéconomique.....	3
B. Pauvreté et sécurité alimentaire	3
C. Secteur agricole et rural.....	3
D. Institutions.....	5
E. Cadre stratégique	6
(i) <i>Stratégie et objectifs du gouvernement</i>	6
(ii) <i>Stratégies d'appui des bailleurs de fonds</i>	8
(iii) <i>Principaux programmes et projets en cours et en préparation</i>	8
(iv) <i>Leçons tirées de l'expérience</i>	8
II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS	10
A. Contraintes générales	10
B. Défis et opportunités.....	10
III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	11
A. Lignes stratégiques	11
B. Priorités d'investissement	12
C. Critères de sélection des projets	14
D. Projets prioritaires sélectionnés	15
<i>Projet 1: Mise en valeur des eaux superficielles dans la région de Lardjem, wilaya de Tissemsilt</i>	15
<i>Projet 2: Valorisation des produits de l'arboriculture fruitière locale de la wilaya de Tlemcen</i>	16
<i>Projet 3: Mise en valeur des terres dans les zones frontalières Sud dans la wilaya d'El Oued</i>	17
<i>Projet 4: Appui au développement de la filière ovine avec installation d'un abattoir aux normes internationales dans la wilaya de Djelfa</i>	18
IV. BESOINS EN FINANCEMENT	20
V. SUIVI ET ÉVALUATION	21
ANNEXES:	
Annexe 1: Principaux indicateurs macro-économiques et sectoriels	
Annexe 2: Liste des références	

Equivalence monétaire

Unité monétaire	=	dinar algérien (DA)
1 DA	=	0,0138 \$EU
1 \$EU	=	72,29 DA

Abréviations

BNEDER	Bureau national d’études pour le développement rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation
FDRMVTC	Fonds de développement rural et mise en valeur des terres par la concession
FLDDPS	Fonds de lutte contre la désertification et le développement du pastoralisme et de la steppe
FNRDA	Fonds national pour la régulation du développement agricole
MADR	Ministère de l’agriculture et du développement rural
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PDPEA	Projets de développement pluriannuel des exploitations agricoles
PIB	Produit intérieur brut
PIJ	Projets d’investissement des jeunes qualifiés et diplômés
PMVTC	Projets de mise en valeur des terres par la concession
PNDA	Plan national de développement agricole
PNDAR	Plan national de développement agricole et rural
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PPDR	Projets de proximité pour le développement rural
PPIB	Profil de projet d’investissement bancable

Préambule

*Pour mettre fin au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXII^e Conférence Régionale pour l'Afrique, le 8 février 2002 au Caire, une résolution sur les étapes clés à considérer dans le domaine agricole dans le cadre du **Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)**. Afin de mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé, le 9 Juin 2002, le **Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)**. La **Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique**, ratifiée par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, a apporté un soutien politique fort au PDDAA. A cette occasion, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à adopter des politiques déterminées en faveur de l'agriculture et du développement rural et à y consacrer, dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget.*

*Le PDDAA définit un cadre général présentant les principaux axes d'intervention prioritaires pour restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Par essence, il a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales récentes sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le programme repose sur **cinq piliers**, à savoir:*

- *Extension des superficies bénéficiant d'une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l'eau;*
- *Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché;*
- *Augmentation de l'offre alimentaire et réduction de la faim;*
- *Recherche agricole, vulgarisation et adoption de technologies permettant une croissance durable de la production; et*
- *Développement durable de l'élevage, des pêches et des forêts.¹*

Suite à la Déclaration de Maputo, les représentants de 18 ministres africains de l'agriculture des pays membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD, du Comité pilote du NEPAD, de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale, du Fonds international pour le développement agricole, du Programme alimentaire mondial, de la FAO et de la société civile se sont réunis le 17 septembre 2003 à Rome pour discuter de la mise en œuvre du PDDAA, et plus spécifiquement de:

- *l'approche à suivre pour analyser et actualiser les **stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme**,*
- *la préparation des **Programmes nationaux d'investissement à moyen terme (PNIMT)**,*
- *la formulation de **Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)**.*

¹ Le 5^e pilier ne faisait pas initialement partie du PDDAA, mais y a été ajouté pour prendre en compte l'importance de ces sous-secteurs.

Pour rester conforme à l'esprit du PDDAA/NEPAD et soucieux de renforcer les actions de lutte contre la pauvreté et contre l'insécurité alimentaire, le Gouvernement algérien a adressé une requête à la FAO pour le financement d'un appui à l'élaboration d'un PNIMT et d'un portefeuille de PPIB,² visant à:

- *créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur agricole et rural;*
- *atteindre les objectifs quantitatifs fixés et mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les investissements correspondants, dans le secteur agricole;*
- *allouer des ressources à hauteur de 10% du budget national au secteur agricole, conformément aux engagements de la Déclaration de Maputo; et*
- *créer un cadre de référence pour le financement bilatéral et multilatéral coordonné du secteur.*

Le présent PNIMT s'appuie largement sur les documents stratégiques existants, en particulier Plan national de développement agricole et la Stratégie de développement rural. Il a été préparé par le Bureau national d'études pour le développement rural (BNEDER) en collaboration avec le Coordonnateur national/Point focal NEPAD pour le Ministère de l'agriculture et du développement rural. L'équipe a été appuyée par des experts du Centre d'investissement de la FAO³, la Représentation de la FAO ayant, pour sa part, apporté un appui administratif déterminant. Quatre idées de projets ont donné lieu à l'élaboration de profils de projets d'investissement bancables qui sont présentés dans des documents spécifiques. Enfin, le PNIMT et les PPIB ont été revus par un groupe d'experts techniques de la FAO. Ce document a été préparé selon une approche participative qui a impliqué les principaux services de l'Etat concernés, les bailleurs de fonds, les organisations professionnelles agricoles, le secteur privé et la société civile.

Après avoir présenté le secteur agricole dans le contexte de l'économie nationale, de la situation alimentaire et de la pauvreté dans le pays, le document aborde successivement les principales stratégies du gouvernement et des partenaires au développement, les leçons des expériences antérieures ainsi que les principales contraintes et opportunités pour le développement du secteur. Sur la base de cette analyse, et en tenant compte des stratégies nationales existantes ainsi que des piliers du PDDAA, le document identifie les lignes directrices du programme d'investissement. Il présente ensuite une évaluation sommaire des besoins en financement additionnels nécessaires pour atteindre les 10% du budget national alloués au secteur dans les cinq ans à venir. Enfin, le document propose un cadre général pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNIMT.

² Dans le cadre et pour les fins de la présente initiative, un « profil de projet bancable » est défini comme un aperçu de projet ou programme d'investissement rédigé d'après un format standard et visant à présenter les informations permettant sa prise en compte par des institutions financières internationales et bailleurs de fonds potentiellement intéressés ainsi que par le secteur privé, tel qu'envisagé dans la Déclaration de Maputo. Ce document devrait permettre aux partenaires d'exprimer leur intérêt de principe pour le projet proposé et le niveau approximatif de leur engagement à en financer le développement. Des analyses détaillées de faisabilité et procédures subséquentes seraient conduites ultérieurement, conformément aux règles et procédures des partenaires financiers concernés, afin de parvenir à une proposition de projet ou programme d'investissement du niveau de l'étude de faisabilité proprement dite.

³ M. Luc Dubreuil, spécialiste en gestion des ressources naturelles, au Centre d'investissement de la FAO, et M. Daniel Clément, agro-économiste, consultant international.

I. INTRODUCTION

A. Contexte macroéconomique

I.1. L’Algérie, le plus grand pays du Maghreb en superficie et le second d’Afrique, compte près de 32 millions d’habitants (taux de croissance annuel évalué à 1,6%) sur une superficie de 2,4 millions d’hectares. Le Produit intérieur brut (PIB) est estimé à l’équivalent de 61,2 milliards de \$EU en 2003, soit 1 920 \$EU par habitant. De très faible au début des années 90, la croissance de l’économie algérienne, soutenue principalement par la production d’hydrocarbures (plus de 30% du PIB), s’est accélérée pour atteindre un taux supérieur à 5% en 2004. Des taux encore plus élevés sont prévus pour le reste de la décennie. La forte hausse de la valeur des exportations depuis 1995, particulièrement due aux hydrocarbures (plus de 90% des revenus d’exportation), a rendu excédentaire la balance commerciale et les réserves de change augmentent constamment. Actuellement, elles représentent plus de la valeur de deux années d’importations. Les rééchelonnements de dette consentis par l’extérieur ont également permis de dégager un solde positif à la balance des paiements croissant depuis 2001. En conclusion, l’Algérie est un pays à revenu intermédiaire, dont la croissance économique est encore fragile parce que principalement basée sur un secteur d’exportation spécifique, et importateur net de produits agricoles (surtout céréales, oléagineux, huiles végétales, sucre et lait), malgré une balance commerciale positive.

B. Pauvreté et sécurité alimentaire

I.2. Une proportion décroissante de la population (40% actuellement, dont plus de la moitié a moins de 20 ans d’âge) vit en milieu rural, principalement à cause de la faiblesse des revenus dans les campagnes (en majorité agricoles) et de l’insuffisance des services publics fournis. Cette évolution problématique a été exacerbée par les catastrophes subies ces dernières années; particulièrement terrorisme, inondations et séismes. Selon les estimations les plus récentes, la population considérée comme pauvre s’élève à huit millions de personnes dont plus de 70% vivant en milieu rural. Ces personnes se trouvent principalement dans les zones arides et semi-arides qui sont les plus vulnérables et constituent la grande majorité des exploitations agricoles. Toutefois, grâce à la croissance économique globale, les indices de pauvreté disponibles s’améliorent avec le temps. Par exemple, le nombre de personnes vivant dans des conditions extrêmes de pauvreté en 2000 se chiffrait à 1,2 millions (4% de la population algérienne) contre 1,6 millions (5,7%) en 1995. Ce progrès masque cependant des inégalités entre les classes sociales et régions, et entre les hommes et femmes. La malnutrition est nettement plus élevée en milieu rural (7,8% de la population) qu’en urbain (4,8%) et est plus répandue dans les régions du sud (15,2% de la population).

C. Secteur agricole et rural

I.3. La situation prévalant en milieu rural reste principalement marquée par: (i) la dépopulation de certains espaces ruraux et leur dévitalisation; (ii) la prédominance et faiblesse des revenus agricoles; (iii) l’instabilité et l’insuffisante formation de la main d’œuvre agricole; et (iv) l’insuffisance de l’encadrement technique, financier et organisationnel des communautés rurales. Le taux de chômage moyen en zones rurales est estimé à près de 30%, touchant principalement la tranche d’âge des 20–30 ans qui constitue en gros la moitié des demandeurs d’emploi. D’autre part, l’agriculture représente environ 10% du PIB (dépendant de la pluviométrie) et emploie près du quart de la population active. Tel qu’indiqué précédemment, le secteur agricole ne suffit pas à rencontrer les besoins de la population. Le déficit vivrier concerne principalement les filières de la production végétale mais aussi le lait et indirectement les viandes de volailles et les œufs de consommation. Les importations de denrées, en valeur, dépassent 30% du total des importations. Pour le blé dur et tendre,

légumes secs, lait en poudre, et orge pour le cheptel, la production domestique couvre moins de la moitié de la demande.

I.4. Le pays se divise en trois zones plus ou moins parallèles à la côte méditerranéenne et séparées par les chaînes montagneuses de l'Atlas tellien et de l'Atlas saharien: (i) la bande côtière, où la pluviométrie varie de 400 à 600 mm de l'ouest vers l'est, qui constitue la zone la plus favorable à l'activité agricole et où vit la majorité de la population; (ii) les hautes plaines, plaines intérieures et d'altitude moyenne de 900 m, au climat aride et très sensibles à l'érosion éolienne, qui sont couvertes de pâturages et de nappes alfatières; et (iii) le Sahara, la zone la plus vaste, qui est constitué de terres incultes à l'exception des oasis et des périmètres irrigués récemment aménagés grâce aux eaux de la nappe albiennaise. Le pays dispose d'un potentiel de production agricole — reposant sur une superficie utilisée pour les cultures et les activités sylvicoles, alfatières et d'élevage — de près de 44 millions d'hectares ainsi répartis: (i) plus de huit millions d'ha de Superficie agricole utile (SAU) dont 600 000 ha irrigués — la partie la plus productive, plus d'un million d'ha, étant concentrée dans les plaines littorales et sublittorales; (ii) plus de 32 millions d'ha de parcours steppiques, dont trois millions de nappes alfatières; et (iii) environ quatre millions d'ha de couvert forestier. Une enquête agricole en 2000 a fait ressortir la dominance en nombre des petites exploitations (plus de 70% des exploitations avaient moins de 10 ha) ainsi que la forte concentration des terres chez un nombre limité d'exploitants (quelques 2% disposait de deux millions d'ha soit pratiquement le quart de la SAU).

I.5. Les principales productions agricoles algériennes sont les céréales (principalement blé et orge), les agrumes, les cultures maraîchères, le raisin et les dattes. Ces productions, notamment de céréales sont très variables car elle sont largement tributaires des conditions climatiques — par exemple: production record de céréales de 4,6 millions de tonnes en 1996; 0,9 million en 1997; 3 millions en 1998; 0,9 million en 2000; 4,3 million en 2003. L'élevage (principalement petits ruminants) joue un rôle important dans les hautes plaines et dans les zones désertiques du Sud. Bien que l'Algérie possède 1 200 km de côtes sur la Méditerranée, ses ressources en poisson demeurent très sous-exploitées par une flotte constituée essentiellement de petits bateaux privés. L'augmentation rapide du déficit vivrier, notamment pour les céréales, est l'un des problèmes majeurs de l'Algérie dans le secteur agricole. Les importations céréalières se sont élevées ces dernières années, en moyenne, à plus de 3 milliards de dollars EU par an, soit le tiers des recettes d'exportation. De plus, la faiblesse de la production fourragère entraîne une importation substantielle d'aliments pour animaux ainsi que des importations de lait et de produits laitiers.

I.6. Les différentes branches des industries agro-alimentaires ont connu un développement positif, essentiellement celles implantées pour la transformation des céréales, des protéines animales, des corps gras et pour la production de leurs dérivés. Mais on constate que ce développement s'est fait selon un maillage au profit principalement de grands complexes de transformation implantés aux abords des centres urbains et portuaires et dans une moindre mesure dans les terroirs et espaces agricoles. A cela s'ajoute le fait que l'appareil de transformation (trituration de céréales et graines oléagineuses, raffinage des huiles végétales, production de laits recombinaés) est presque exclusivement approvisionné par des produits agricoles et/ou de première transformation importés des marchés européens, américains et océaniques. Il nécessite enfin un renouvellement d'une partie non négligeable de ses capacités (50% pour la trituration des céréales et le raffinage des huiles brutes). L'industrie agro-alimentaire reste donc caractérisée par la faiblesse de ses performances et par sa déconnexion de la production nationale, de sorte que l'avenir de segments entiers de cette industrie est incertain.

D. Institutions

I.7. De nombreux ministères sont impliqués dans le développement agricole et rural, dont: Ministère de l’agriculture et du développement rural (MADR, à travers son Ministre délégué chargé du développement rural, de nombreuses directions sont concernées), Ministère des ressources en eaux, Ministère de l’aménagement du territoire et de l’environnement, Ministère de l’intérieur et des collectivités locales, Ministère des finances (à travers le ministère en charge du domaine national et des affaires foncières), Ministère de l’industrie, Ministère de commerce, Ministère de l’emploi et de la solidarité, et Ministère de la culture et du patrimoine. Le MADR est responsable de l’ensemble des activités liées à la préservation, mise en valeur et extension du patrimoine foncier agricole, en vue d’assurer et de promouvoir la production, ainsi que des activités liées à l’aménagement du Fonds national forestier et à la protection de la flore et de la faune. Ce ministère est à l’origine de la Stratégie de développement rural qui sera discutée ci-après. Le Ministère des ressources en eaux est responsable de l’exploitation rationnelle des ressources en eau et de la maintenance du patrimoine hydraulique. Dans le domaine hydro-agricole, le ministère élabore, en relation avec les autres administrations concernées, les programmes d’irrigation et contribue à la mise en place des systèmes et des techniques de drainage. Le Ministère de l’aménagement du territoire et de l’environnement est responsable du développement et de la valorisation optimale de toutes les infrastructures et potentialités nationales ainsi que de la préservation et promotion des espaces sensibles et vulnérables (littoral, montagnes, steppes et zones frontalières).

I.8. De plus, il existe un grand nombre d’organisations publiques jouant un rôle important dans la dynamique du développement rural. Ce sont des structures nationales comme les Instituts de recherche spécialisés (en agronomie, dans les forêts, pour les sols, l’irrigation et le drainage, ou encore les régions arides) et les organismes d’études comme l’Agence nationale de ressources hydrauliques, le Bureau national d’études pour le développement rural, le Centre national pour la population et le développement, et l’Agence nationale d’aménagement du territoire. Des institutions particulièrement importantes sont les collectivités publiques territoriales; les wilayas, daïras et communes. La wilaya est dotée de personnalité morale et d’autonomie financière. Elle est chargée de mettre en œuvre les décisions du gouvernement dans son aire de juridiction (la province) et est composée de diverses directions/services, dont: services agricoles incluant l’inspection des services vétérinaires, conservation des forêts, urbanisme, planification et aménagement du territoire, hydraulique, cadastre et conservation foncière, réglementation et affaires générales, et inspection de l’environnement. La daïra, en tant que circonscription administrative de la wilaya, n’a pas de personnalité juridique et ne dispose pas non plus d’autonomie financière. Ses responsabilités principales sont l’animation, la coordination et le suivi des actions et programmes; particulièrement ceux qui intègrent les plans communaux de développement. Elle dispose d’un conseil à caractère technique composé des responsables des services de la wilaya au niveau de cette circonscription. La commune est la collectivité territoriale de base dotée de personnalité morale et d’autonomie financière. Elle est administrée par une assemblée populaire communale et est en charge d’élaborer son propre plan de développement et veiller à son exécution. Elle doit participer aux procédures de mise en œuvre des opérations d’aménagement de son territoire.

I.9. La principale institution publique dans le domaine du financement agricole est la Banque de l’agriculture et du développement rural qui a pour mission de contribuer, conformément à la politique du gouvernement, au développement de l’ensemble du secteur de l’agriculture et à la promotion des activités agricoles artisanales et agro-industrielles. Il y existe également divers fonds de soutien dont le Fonds de lutte contre la désertification et de développement de pastoralisme et de la steppe, le Fonds national de régulation et de développement agricole, le Fonds de mise en valeur des terres par les concessions, le Fonds de garantie contre les calamités agricoles, le Fonds de la promotion zoosanitaire et de la protection phytosanitaire, le Fonds national d’aide au logement et l’Agence de développement

social. Finalement, des caisses de mutualité agricole ont été mises en place et qui comprennent des caisses régionales et une caisse nationale garantissant les caisses régionales dans tous les engagements envers les tiers. En fait, la caisse nationale anime, coordonne et contrôle les activités, le fonctionnement et la bonne gestion des caisses régionales.

E. Cadre stratégique

(i) Stratégie et objectifs du gouvernement

I.10. La stratégie du gouvernement a évolué d’un *Plan national de développement agricole* (PNDA), de 2000 à 2002, à un élargissement des missions de l’agriculture au développement rural sous la forme d’un *Plan national de développement agricole et rural* (PNDAR), de 2002 à 2003. Sur la base des leçons tirées de ces expériences (voir ci-après), le gouvernement a préparé en 2004 une *Stratégie de développement rural* (2004–2013) fournissant le cadre et les modalités d’une revitalisation des zones rurales par le biais d’une valorisation des activités économiques et des patrimoines naturel et humain, sur la base de nouvelles relations entre acteurs publics et privés et visant une responsabilisation des partenaires impliqués. La stratégie s’articule autour de quatre axes stratégiques: (i) l’établissement d’un partenariat local et d’une intégration multisectorielle au sein des territoires, (ii) un appui à la mise en œuvre d’activités économiques innovantes, (iii) la valorisation équilibrée et gestion durable des ressources naturelles, et (iv) la promotion d’une synergie économique et sociale ainsi que d’une coordination efficace des actions.

I.11. Les principaux outils pour mettre en œuvre cette stratégie sont: les projets de proximité de développement rural, les mécanismes de concertation et décision en place, les systèmes de programmation et d’aménagement des territoires ruraux, et les modalités de financement des activités en milieu rural. Ces outils concilient l’action de proximité, la synergie entre le capital naturel, physique, financier, humain et social, et la promotion d’un partenariat associant l’ensemble des acteurs concernés à la mise en œuvre des programmes et actions retenus. Ceci implique de nouvelles méthodes de travail pour l’administration et l’émergence d’une société civile avec des formes de représentations crédibles et susceptibles de s’ériger en partenaires de la politique de développement rural. Le dispositif législatif actuel comprend la loi d’orientation agricole, le code rural, la loi relative au mode d’exploitation des terres agricoles et la législation sur les baux ruraux. La loi sur la protection de l’environnement renforce les législations précédentes et assure la préservation des équilibres écologiques nationaux et de durabilité du développement.

I.12. Les principaux objectifs de la *Stratégie de développement rural* sont de: (i) construire l’économie locale en anticipant sur les mutations à venir, (ii) définir et gérer la multisectorialité, (iii) mieux articuler les niveaux d’intervention et (iv) lutter contre les inégalités territoriales. L’intention est de dépasser l’habitude de la consommation des enveloppes financières allouées, pour se positionner dans une démarche visant la naissance et l’accompagnement de projets, le développement de centres de compétence au niveau local, l’investissement sur la ressource humaine et sur la formation du citoyen qui est l’acteur de son devenir et de son développement.

I.13. Dans le but d’assurer le succès de la stratégie, le gouvernement a commencé à mettre en place des dispositifs de soutien portant sur plusieurs dimensions clés:

- l’adaptation d’un Fonds national de régulation et de développement agricole pour une meilleure prise en charge du soutien au développement des filières de production agricole et pour le soutien à l’exportation;

- l'utilisation du Fonds de mise en valeur des terres par concession, à titre transitoire jusqu'à la fin 2002, pour répondre à la nécessité d'une action urgente au niveau des régions rurales défavorisées, puis du Fonds de développement rural et de mise en valeur des terres par concession, créé par la loi de finances pour 2003;
- l'activation des conditions de mise en œuvre du Fonds de la lutte contre la désertification, de développement du pastoralisme et de la steppe;
- la mise en place, en relation avec le Ministère de l'habitat, d'un dispositif d'aide au logement rural dans le cadre de projets de mise en valeur de proximité. Ce dispositif prévoit l'extension, aux populations rurales, des aides consenties par le Fonds national d'aide au logement, selon des critères d'éligibilité et des procédures particulières;
- l'organisation des interventions entre les services du MADR et ceux du Ministère des ressources en eau pour la réalisation des retenues collinaires.

I.14. Des mesures de renforcement ont également été lancées:

- le renforcement de l'intersectorialité et l'harmonisation des modes d'intervention en milieu rural avec les secteurs de l'artisanat, de la formation professionnelle, de l'emploi, de la solidarité, de l'éducation, de la famille, de la PME ainsi que le secteur de la jeunesse et des sports. Ces modes seront formalisés au fur et à mesure de l'approfondissement de la démarche de développement rural participatif;
- la mise en place, en relation avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, d'un dispositif de suivi évaluation des programmes de développement agricole et rural. Ce dispositif s'articule sur des comités de daïra de suivi évaluation, chapeautés par un comité de wilaya, placé sous l'autorité du wali;
- l'élaboration d'un logiciel spécifique de suivi évaluation des programmes de développement agricole et rural (OSEDAR), mis à la disposition des utilisateurs pour assurer cette fonction essentielle;
- l'adaptation des programmes d'aménagement et de gestion des espaces naturels (Plan national de reboisement, Programme d'emploi rural, Programme de mise en valeur des terres par la concession, Programme d'aménagement des zones steppiques, etc.), aux objectifs et à la démarche de la mise en valeur de proximité;
- la préparation du lancement de projets pilotes avec le concours du FIDA, de la FAO et prochainement de la BIRD dans les zones caractérisées par la précarité des conditions de vie des populations et l'existence de potentialités naturelles insuffisamment ou mal exploitées;
- le lancement d'enquêtes socio économiques au niveau de 600 communes en vue d'apprécier la situation, évaluer l'état des besoins des populations concernées et préparer les éléments d'information nécessaires à la formulation de projets de mise en valeur de proximité;
- le lancement d'un portefeuille d'études pour mieux apprécier la situation prévalant en zones rurales, affiner les approches et soutenir l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de développement rural (études confiées au CENEAP sur la situation économique et sociale du monde rural au niveau de certaines régions du pays, au BNEDER pour l'élaboration d'un outil de planification facilitant la formulation de projets de développement rural par territoire communal, etc.).

(ii) *Stratégies d'appui des bailleurs de fonds*

I.15. La *Banque mondiale* a financé récemment deux projets d'emploi rural en Algérie. Le premier s'est terminé en mars 2005 et le second a débuté dans une autre zone en 2003. Les deux projets visent essentiellement à stimuler l'emploi rural dans les zones montagneuses à travers la réalisation de travaux de génie civil à haute intensité main d'œuvre. Ces travaux portent principalement sur la lutte contre l'érosion et consistent en travaux de reforestation en zones montagneuses dégradées, stabilisation de rives, construction de terrasses et structures de contrôle des inondations, etc. La diversification des productions est aussi encouragée par la production de matériel végétal, principalement pour les cultures fruitières.

I.16. Le *Fonds international pour le développement agricole* finance présentement un projet pilote de développement de l'agriculture montagnaise dans le bassin versant de Oued Saf Saf. Un projet de développement rural dans les zones montagneuses de Msila est bientôt opérationnel et un autre dans la wilaya de Tlemcen n'a pas encore débuté. Ces projets pilote sont basés sur l'utilisation d'une programmation participative avec les populations et le renforcement institutionnel des administrations publiques locales dans la région. Les principales réalisations physiques prévues consistent en ouvrages de protection des eaux et sols, pistes rurales et points d'eau pour consommation humaine et animale. Le développement de micro-entreprises est également encouragé par la création/renforcement de services financiers de proximité.

I.17. La *Banque africaine de développement* a financé une deuxième ligne de crédit à la Banque de l'agriculture et du développement rural, qui s'est terminée en fin 2004. Un autre projet (barrage hydro-agricole à Sidi Ben Taïbal) a été clos en février 2004 suite au remboursement par anticipation du gouvernement, bien que les réalisations physiques ne soient pas entièrement achevées.

I.18. La *FAO*, en complémentarité de son appui à la mise en œuvre du PRSA et PSSA, a révisé la *Stratégie pour le développement agricole* pour l'élargir à l'horizon 2015. Elle a aussi fourni une assistance technique au MADR pour la préparation de sa Stratégie de développement rural et pour la formulation d'un Programme spécial de sécurité alimentaire, étroitement intégré à cette Stratégie.

(iii) *Principaux programmes et projets en cours et en préparation*

I.19. Les principaux programmes en cours dans le domaine agricole et rural sont les Projets de développement pluriannuel des exploitations agricoles (PDPEA), les Projets d'investissement des jeunes qualifiés et diplômés (PIJ), les Projets de mise en valeur des terres par la concession (PMVTC), les Projets de proximité pour le développement rural (PPDR) et les Projets de lutte contre la désertification et d'appui aux élevages (PLCDAE). Tous ces programmes (composés de portefeuilles de projets) convergent vers des objectifs de reconstruction de l'espace agricole et rural et de conservation des ressources naturelles (eaux et sols) à travers la mise en valeur des terres par la concession, l'intensification des techniques d'irrigation faibles consommatrices d'eau et la mise en valeur de proximité, la reconversion des cultures, l'adaptation des filières pour les produits à large consommation et ceux à avantage comparé, et l'amélioration des taux de boisement de la partie septentrionale du pays.

(iv) *Leçons tirées de l'expérience*

I.20. La principale leçon que l'on peut tirer de l'expérience passée concernant la mise en œuvre de stratégies rurales et agricoles en Algérie — particulièrement dans les cas du PNDA et PNDAR — est que le milieu rural a révélé une diversité de situations qui ne peut s'accommoder de démarches de

développement globalisantes ou uniformisatrices. Une autre leçon importante est que la complexité des situations et les multiples attentes des populations ne peuvent non plus se suffire d’interventions publiques menées sans grande cohérence entre elles, sans assurer une rationalisation et une efficacité de la dépense publique, et sans garantir la durabilité économique et écologique des programmes de développement rural mis en œuvre.

I.21. Au niveau du terrain, les autres leçons à tirer de l’expérience passée sont que:

- dans plusieurs zones, les équipements publics et infrastructures de base existent (électrification, voies d’accès, centres de santé, infrastructures scolaires ...) mais leur valorisation en l’absence d’activités économiques et de revenus fait défaut pour assurer aux populations isolées un meilleur accès aux services publics;
- l’ampleur de la demande sociale est, dans d’autres zones, à la mesure de l’extrême précarité des conditions de vie des populations;
- l’absence de complémentarité et de synergie des actions menées par les différents secteurs et des moyens mobilisés en milieu rural trouve son origine dans l’absence elle-même d’une véritable politique de développement rural;
- les démarches sectorielles ne peuvent répondre à la volonté de promouvoir un développement rural intégré;
- la démarche de développement envisagée à travers les projets de développement rural de proximité a été favorablement accueillie tant par les populations rurales isolées et marginalisées que par les administrations locales. Elle a également permis de décroquer les structures administratives et d’engager des actions de proximité, plus appropriées aux problèmes de l’isolement et de la marginalisation des populations;
- les autorités locales et à leur tête les walis perçoivent cette démarche comme le moyen de réhabilitation de leur mission de développement et prise en charge d’une demande sociale forte;
- le développement rural de proximité apparaît à travers ses outils de mise en œuvre comme une démarche innovatrice et fédératrice des énergies disponibles. Il apparaît aussi comme un instrument permettant de responsabiliser les autorités locales;
- la nécessité d’une action forte et d’urgence en direction des populations rurales isolées et marginalisées est une priorité en terme d’action;
- le développement rural a besoin de s’inscrire dans une perspective d’aménagement du territoire pour prendre en charge la diversité des territoires ruraux;
- l’approfondissement de la connaissance des rapports entre les différents groupes sociaux est nécessaire pour garantir l’efficacité des interventions publiques.

II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

A. Contraintes générales

II.1. Sur le plan macroéconomique, tel qu’indiqué précédemment, la croissance de l’Algérie est encore fragile parce que principalement basée sur le secteur des hydrocarbures qui fournit 90% des revenus d’exportation. En zone rurale, les principaux problèmes sont l’exode graduel des populations ouvrières vers les villes et les inégalités en termes de conditions de vie entre les classes sociales et régions ainsi qu’entre les hommes et femmes. La malnutrition est aussi un problème grave dans certaines régions, particulièrement au sud du pays. En agriculture, la production est essentiellement pluviale (moins de 5% de la SAU est irriguée) et de ce fait soumise constamment aux aléas du climat, en particulier à un déficit pluviométrique aujourd’hui considéré comme structurel. D’autres contraintes générales pèsent sur l’agriculture telles que la surexploitation des ressources hydriques souterraines, l’érosion des sols et leur salinisation ainsi que la désertification (y compris l’avancée des dunes) qui menace les terres de parcours et le couvert forestier.

II.2. Plus spécifiquement, la dominance d’un climat sec et semi-aride fait qu’à peine un demi million d’ha bénéficient de précipitations supérieures à 600 mm et sont situées dans des régions facilement accessibles. En conséquence, l’extension actuelle des cultures principales (surtout céréales) se fait dans des zones fragiles et insuffisamment arrosées. A ceci vient s’ajouter un morcellement foncier dommageable; la part de la SAU par habitant est en réduction continue de 0,75 ha lors d’une enquête en 1962 à 0,25 ha en 2000, principalement à cause de la croissance démographique et les coutumes d’héritage. La difficulté d’acquérir un titre d’exploitation (procédures généralement compliquées et coûteuses) est également un problème sérieux pour beaucoup d’agriculteurs, particulièrement pour l’obtention de crédit. Un autre problème important du point de vue des agriculteurs est l’insuffisance en matière d’encadrement/conseil technique et d’organisation professionnelle. Finalement, il reste à effectuer la mise en cohérence des textes législatifs avec la dynamique des réformes et des restructurations dans le monde rural — en particulier, concernant le statut juridique des terres agricoles — ainsi que des institutions publiques y intervenant.

B. Défis et opportunités

II.3. Face à la situation complexe que vit le monde rural et à la diversité de ses composantes, la résolution des problèmes rencontrés ne peut être envisagée qu’à travers des actions conçues dans le cadre d’une mobilisation de tous les acteurs, d’une approche concertée et d’une vision globale dans la recherche et la mise en œuvre de solutions adaptées. Ceci suppose que les projets prévus dans les plans d’actions au niveau local ne doivent pas être conçus individuellement et séparément. Au contraire, ils doivent, faire partie d’une stratégie d’ensemble et être reliés et coordonnés en un tout cohérent au niveau d’une zone ou d’un espace plus large qui serait celui d’une commune, d’une wilaya, d’une région ou de l’ensemble national. Comme l’a bien compris la SDRD, il faut dépasser certains héritages du passé tels que le caractère trop sectoriel des aides et de leur mise en œuvre, les prises de décision trop centralisées ce qui rend parfois les dispositifs peu visibles aux yeux des responsables et collectivités locales, le caractère trop administratif qui tend à rendre les relations entre les populations et les fonctionnaires trop dépendantes de ces derniers, l’absence de continuité sur le long terme en élaborant des dispositifs au cas par cas, et le fait de ne pas associer les populations dans la recherche de solutions. A tous ces égards, la nouvelle approche représentée par la SDRD, centrée sur le développement rural et non simplement agricole, sur la participation et la durabilité, apporte une véritable inversion du paradigme longtemps observé par les structures d’encadrement de l’agriculture algérienne.

II.4. Les zones rurales bénéficient d’une richesse incontestable en raison de leur patrimoine naturel (ressources naturelles, faune, flore, paysages), de leur patrimoine culturel (savoir, coutumes, tradition, organisation sociale, musique, artisanat) et de leur patrimoine construit (ksour, monuments, architecture locale, etc.). Il est donc impératif de préserver mais aussi de prendre avantage le plus possible de ces atouts, en particulier pour le bénéfice des populations y vivant. Le principal défi consiste à freiner — ou tout au moins ralentir — l’exode rural en: (i) mettant en place des infrastructures socio-économiques adéquates (telles que routes et réseaux d’électricité) et services de support fonctionnels (tels que pour la santé, éducation et vulgarisation agricole), et (ii) promouvant le développement d’activités agricoles (et hors agriculture) rentables de manière à ce que les populations puissent bénéficier de revenus adéquats leur permettant des conditions de vie acceptables.

III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENT

A. Lignes stratégiques

III.1. Les quatre grands axes de la Stratégie de développement rural du gouvernement constituent, en fait, les lignes directrices du programme d’investissement, c’est-à-dire: (i) l’établissement d’un partenariat local et d’une intégration multisectorielle au sein des territoires, (ii) un appui à la mise en œuvre d’activités économiques innovantes, (iii) la valorisation équilibrée et gestion durable des ressources naturelles, et (iv) la promotion d’une synergie économique et sociale ainsi que d’une coordination efficace des actions. Plus spécifiquement dans le domaine agricole, tout programme d’investissement doit rechercher la valorisation et diversification des productions (en termes économiques plutôt que techniques), l’élimination des contraintes et blocages en ce qui concerne le système foncier (afin que les agriculteurs aient intérêt à investir dans le long terme), et l’organisation des agriculteurs en groupements/associations (afin qu’ils puissent profiter d’économies d’échelle dans l’achat d’intrants et la vente de produits agricoles).

III.2. Bien évidemment, les investissements doivent être adaptés à chaque situation rencontrée. Dans les zones rurales où il existe déjà une activité agricole importante et ouverte sur l’approvisionnement des villes, la recherche d’innovations s’intéressera à de nouveaux créneaux commerciaux complémentaires de ceux existants ou travaillera au renforcement des capacités de production actuelles en jouant sur la quantité mais aussi en valorisant la qualité, en améliorant l’organisation économique des filières elles-mêmes pour diminuer les coûts de mise sur le marché ou se rapprocher des pôles de consommation. Dans des zones similaires mais ayant peu exploité traditionnellement leurs potentialités, il faudra rechercher des innovations dans l’accompagnement technique des producteurs pour qu’ils puissent augmenter les productions et atteindre une masse commercialisable ou justifiant une transformation artisanale sur place mais surtout, trouver des facilitations nouvelles, incitant les producteurs à travailler ensemble et découvrir les potentiels que constituent l’ouverture sur les marchés. Dans des zones en décroissance, les efforts d’innovations seront entrepris pour récupérer les richesses oubliées (dans tous les secteurs d’activités et de réserves patrimoniales), en s’intéressant au passé et aux adaptations qui pourraient être entreprises dans le contexte économique et social, actuel ou futur. Les innovations partiront d’un point d’ancrage fort (un paysage, un savoir faire oublié) et s’intéresseront aux activités gravitant autour (tourisme, produits locaux, artisanat, etc.). Dans des zones marginales, l’innovation pourra chercher à donner les impulsions, à rechercher les actions à valeur démonstrative ainsi que les propositions pouvant être attractives et attirer des initiatives extérieures à la zone elle-même.

B. Priorités d’investissement

III.3. Les pays du continent africain, dont l’Algérie, ont approuvé le volet agricole du NEPAD concrétisé par le *Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine* (PDDAA). Ce dernier s’appuie sur cinq piliers considérés comme les domaines prioritaires pour l’investissement dans le secteur rural, à savoir:

- l’accroissement des superficies cultivées de manière durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l’eau;
- l’amélioration de l’infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l’accès aux marchés;
- l’augmentation des approvisionnements alimentaires et la réduction de la faim;
- la recherche agricole et la diffusion et l’adoption de nouvelles technologies;
- l’élevage, la pêche et la forêt, qui font encore l’objet de discussion pour leur adoption comme pilier spécifique.

III.4. Les priorités d’investissement du PNIMT s’inscrivent dans les priorités définies dans le PDDAA tout en prenant en compte les axes stratégiques de la Stratégie nationale du gouvernement. Elles visent également à combler les déficits en tenant compte des interventions en cours ou programmées des bailleurs de fonds ainsi que de l’environnement socio-économique du pays décrit précédemment.

III.5. L’identification des priorités d’investissement à inscrire dans le PNIMT a été réalisée selon un processus participatif et itératif. Dans un premier temps, après avoir défini sous la coordination du point focal NEPAD du MADR des ébauches de lignes directrices, une équipe nationale de consultants a recueilli des informations complémentaires, les avis et les idées de projets auprès des organisations paysannes et des principaux acteurs privés et publics du secteur rural. A la lumière des informations recueillies sur le terrain et des axes de stratégies décrits plus haut, cinq domaines de priorité ont été définis et proposés à l’examen critique de représentants du monde paysan, du secteur privé, des ONG et des administrations du développement rural. Les cinq domaines de priorité ainsi validés sont illustrés ci-après.

III.6. ***Priorité 1: Valorisation des produits locaux dans des zones pilotes.*** Les objectifs sont l’amélioration du revenu des exploitants, la création de valeur ajoutée à la ferme, la valorisation de la main d’œuvre familiale, la création d’emplois et de services en agriculture, la stabilisation des populations en place et la diversification de l’offre de produits alimentaires. L’on cherchera à promouvoir chez les agriculteurs l’idée de valorisation de leurs produits à la ferme par diverses actions allant du lavage, de l’effeuillage, au calibrage, au conditionnement, à l’emballage ou à la transformation et à la présentation des produits transformés, voire à la conservation. Des produits locaux susceptibles d’être couverts sont les figues sèches de Kabylie, la caroube de Béjaïa, les fruits et les légumes secs de Tlemcen, la lentille de Tiaret, la déglet-nour de Biskra, la datte ghars, ainsi que des produits méconnus du grand public tels que les différentes variétés de sorgho, mil, fenu grec, carvi et autres plantes médicinales et tinctoriales des wilayas du Sud (Adrar, Tamanrasset, Biskra).

III.7. La première étape dans la préparation de tout projet visant cette priorité serait l’identification des produits pilotes et des zones pilotes. Il pourrait être retenu des zones où les agriculteurs sont prêts à une organisation de la production en vue de la commercialisation. Celles-ci peuvent être des zones relativement défavorisées et des (petits) agriculteurs soumis aux pressions du marché. Les différentes

actions seraient: (i) valorisation des produits (moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour valoriser les produits pilotes retenus, et leur organisation); (ii) commercialisation des produits (visant à infiltrer des marchés nationaux ou extérieurs pour l’écoulement des produits valorisés); (iii) soutien institutionnel (mise en place d’une structure efficace de suivi, réalisations et impacts, résolution des problèmes divers pouvant être rencontrés et l’animation des producteurs); et (iv) recherche et contrôle (moyens de recherche nécessaires à la mise en œuvre technique d’une valorisation et au contrôle de la qualité et moyens de promotion des produits par l’organisation ou la participation à des manifestations telles que foires, dégustations, etc.).

III.8. **Priorité 2: Valorisation de l’élevage, à l’échelon national, des petits ruminants et de ses produits.** Les objectifs sont l’amélioration du revenu des exploitants, la création de valeur ajoutée à la ferme, la valorisation de la main d’œuvre familiale, la création d’emplois et de services en agriculture, la mise en culture des jachères et lutte contre la désertification et l’accroissement de la production de viandes. L’on vise à augmenter la production de viandes et corrélativement, si possible, en réduire le coût à la consommation.

III.9. Les différentes actions seraient: (i) production fourragère (incitation à la mise en culture fourragère des jachères par, entre autres, la provision de semences fourragères pour la production de vesce, avoine et autres pois fourrager, mais aussi de ray-grass, fétuques, sainfoins, lotiers, féveroles, etc., toutes espèces pouvant convenir au mieux aux microclimats locaux); (ii) support à l’élevage (promotion de la conduite des élevages, surtout alimentation et reproduction, afin d’obtenir des performances optimales, recherche de l’optimum technico-économique pour l’âge ou le poids à la vente des jeunes animaux); (iii) valorisation/transformation des produits (recherche de produits locaux aujourd’hui abandonnés ou marginalisés — viande séchée, smen à l’ancienne, fromages et autres produits laitiers, tapis et carpettes locaux, et autres utilisations des laines, poils et peaux — relance de ces productions avec possibilités de commercialisation et création d’un réseau de producteurs et consommateurs); (iv) support à la vulgarisation (techniques de production fourragères et de gestion des pâtures et parcours, techniques de transformation des produits et sous-produits de l’élevage, et moyens et intérêts de lutte contre l’érosion et la désertification); et (v) support à la recherche (mise au point des meilleurs itinéraires techniques pour les cultures fourragères, mise au point des meilleures techniques d’élevage, définition de techniques de production et transformation des produits et sous-produits de l’élevage).

III.10. **Priorité 3: Approfondissement des modalités du financement de proximité.** Il s’agit de compléter la SDRD par des instruments de financement adéquats pour les projets individuels ou collectifs d’investissement en soutien au développement rural. La notion de micro-crédit, trop étroitement définie, et les instruments actuels de soutien reposant essentiellement sur la subvention à fonds perdus, doivent être dépassés pour proposer des réseaux de financement de proximité intégrés aux institutions locales et couvrant l’ensemble des activités liées au développement rural, y compris des activités ou investissements en amont ou en aval de l’activité agricole, ou non directement liés à celle-ci, mais contribuant à la (re)vitalisation de l’espace rural. Le projet correspondant serait donc essentiellement une étude des réseaux existants, des contraintes, des besoins, et la formulation de recommandations comportant des activités pilote à mettre en œuvre à une échelle restreinte.

III.11. **Priorité 4: Mise en valeur des zones frontalières Sud, axée de façon non limitative sur l’élevage des petits ruminants et camélidés.** Les objectifs seraient l’intégration à la vie économique des populations locales, la création d’emplois et l’accroissement local de l’offre de produits alimentaires. L’on viserait à créer les conditions de développement agricole et rural des économies oasiennes et en particulier de celles frontalières ou enclavées. Les productions visées sont végétales (plantes médicinales, tinctoriales, herbes fines, tisanes, et autres mil, sorgho) et animales (élevages fermiers: volailles). Les différentes actions seraient: (i) détermination des besoins locaux (besoins des

populations locales et leurs possibilités de développement économique, résultant en actions spécifiques sur les productions végétales et animales); (ii) promotion des productions végétales et animales (déterminer les conditions techniques et de rentabilité des productions végétales et animales et en considérer les conséquences sur l'alimentation locale); (iii) support à la commercialisation (moyens de transport pour l'écoulement des produits locaux d'abord et l'approvisionnement en produits extérieurs, moyens de commercialisation des produits à exporter du lieu de production — conditionnement, emballage, etc.); (iv) promotion du tourisme (en substitut à l'élevage camelin quoique les courses de dromadaires peuvent constituer une attraction); et (v) support à la sélection génétique (définir des races caprines/camelines et les améliorer pour leur production en viande et lait, leur rapidité de croissance, leur prolificité, etc.).

III.12. ***Priorité 5: Mise en valeur des eaux superficielles dans une zone à déterminer.*** Les objectifs seraient la valorisation d'eaux mobilisées ou mobilisables et de facteurs de production (terre et main d'œuvre), l'accroissement des productions et l'amélioration des revenus d'exploitants agricoles. Il faudra d'abord déterminer les sources d'eaux superficielles à mettre en valeur (barrages, retenues collinaires, oueds) et, par conséquent, les zones d'implantation de tout projet. Selon les sources d'eau, les priorités seraient différentes, par exemple: renforcer les structures de répartition de la ressource par un aménagement de la source, améliorer la gestion de l'eau et/ou des irrigations, assurer une meilleure valorisation de cette eau. Les différentes actions seraient: (i) renforcement institutionnel (organiser les personnes concernées par la ressource en eau superficielle à valoriser), cahier des charges, règlement d'irrigation, formes contractuelles de distribution de l'eau; (ii) aménagement et équipement (déterminer les possibilités — variantes — de distribution de l'eau à partir de son lieu de mobilisation et les équipements nécessaires pour ladite distribution, équipements communs et individuels); (iii) valorisation de l'eau (déterminer, en collaboration avec les irrigants, les productions les plus valorisantes des ressources en eau considérées, c'est-à-dire choix de cultures et conditions d'irrigation); et (iv) aspects de gestion (assurer le fonctionnement de tout projet et la durabilité des acquis, promouvoir une meilleure gestion de l'eau et de la réserve en relation avec la recharge et le régime pluviométrique, créer des économies d'eau par l'introduction de techniques d'irrigation améliorées, assurer la qualité des eaux utilisées, réutiliser les eaux de drainage éventuelles).

C. Critères de sélection des projets

III.13. Les projets éligibles au titre du PNIMT devront obligatoirement: (i) s'inscrire dans les axes stratégiques et domaines prioritaires retenus ci-dessus; (ii) participer directement à la réduction de la pauvreté en milieu rural et à l'amélioration des conditions cadres pour l'exercice des activités productives agricoles; et (iii) prendre en compte la spécificité régionale en respectant la vocation socio-économique des différentes régions. Enfin, les projets devront répondre aux critères de sélection spécifiques ci-après:

- ***Faisabilité technique et viabilité.*** Ce critère est particulièrement déterminant, car il s'agit de vérifier le bien fondé technique du projet et sa viabilité en termes d'utilisation des ressources. L'existence de projets antérieurs ou conduits dans des régions similaires et ayant prouvé leur viabilité technique peut fournir des indications utiles dans ce sens. Ce critère couvre également les effets attendus sur l'environnement.
- ***Faisabilité financière et économique.*** Au stade de l'identification de projet, il est difficile d'avoir une idée très précise sur sa viabilité économique et financière, mais il est nécessaire d'avoir assez d'éléments justifiant de poursuivre la préparation du projet. Des budgets de culture indicatifs permettent de voir si l'introduction de techniques particulières est financièrement viable dans le contexte de prix et de marchés actuel. Une

idée grossière du coût d’investissement à l’hectare pour un système d’irrigation par rapport aux recettes que procureront les cultures qui pourront être réalisées fournira une indication sur la viabilité financière. On fera, si possible, une comparaison préliminaire des bénéfices et des coûts du projet en utilisant un simple ratio coûts/bénéfices.

- **Capacités d’absorption.** Il est particulièrement important de vérifier dans quelle mesure et à quelle échelle les institutions et les autres acteurs identifiés sont capables de mettre en œuvre l’approche et la technologie proposée. Là encore, les expériences antérieures ou similaires permettront de se faire une opinion.
- **Synergie avec les autres programmes.** Il s’agira d’examiner d’une part que les projets identifiés ne fassent pas double emploi avec des actions ou des projets en cours ou programmés et d’autre part de rechercher des synergies ou des complémentarités avec d’autres programmes/projets afin de maximiser les effets en matière de développement et les impacts positifs sur l’amélioration durable des conditions des populations rurales.

D. Projets prioritaires sélectionnés

III.14. Sur la base des priorités d’investissement et des critères de sélections énoncés précédemment, quatre idées de projet d’investissement bancables ont été retenues en consultation avec les principaux services de l’Etat concernés, les bailleurs de fonds, les organisations professionnelles agricoles, le secteur privé et la société civile. Il s’agit de la:

- Mise en valeur des eaux superficielles dans la région de Lardjem, wilaya de Tissemsilt.
- Valorisation des produits de l’arboriculture fruitière locale de la wilaya de Tlemcen.
- Mise en valeur des terres dans les zones frontalières Sud dans la wilaya d’El Oued.
- Appui au développement de la filière ovine avec installation d’un abattoir aux normes internationales dans la wilaya de Djelfa.

Projet 1: Mise en valeur des eaux superficielles dans la région de Lardjem, wilaya de Tissemsilt

III.15. **Introduction.** La région de Lardjem se situe dans une zone économique (ouest du pays) caractérisée par une insuffisance des ressources en eau, limitées aux précipitations, parmi les plus faibles de l’Algérie du Nord. Si des mesures ne sont pas prises, on assistera à un déplacement des industries et de certaines productions agricoles vers le centre, l’est ou le sud, régions mieux pourvues en eau. Les emplois se déplaceront et donc les populations. Si ce scénario se confirme, la région ouest deviendra une extension de la steppe avec les risques liés à la désertification. En conséquence, il importe de maintenir une population active sur les lieux et de favoriser une occupation la plus large possible du territoire. Pour ce faire, il est nécessaire de promouvoir des activités à valeur ajoutée relativement forte. Ceci pourrait être atteint par l’utilisation des eaux du barrage de Bouzagza pour le développement des cultures irriguées.

III.16. **Objectifs.** L’objectif principal est la mise en valeur des eaux superficielles mobilisables pour l’irrigation et la valorisation des facteurs de production des exploitations agricoles pour l’accroissement de la valeur ajoutée. L’atteinte de cet objectif relèvera de la réalisation des objectifs spécifiques suivants: (i) la préservation des ressources naturelles, leur gestion et leur mise en valeur; (ii) la création d’emplois durables ou la transformation d’emplois partiels en emplois à plein temps;

(iii) l’amélioration des revenus d’exploitation et des exploitants par la valeur ajoutée créée; (iv) la participation des populations à leur propre développement; (v) l’organisation des agriculteurs autour de leurs productions; (vi) le maintien des populations en place; (vii) l’occupation plus harmonieuse du territoire.

III.17. **Composantes.** Le projet comprendra trois composantes:

- ***Hydraulique agricole.*** Le futur périmètre bénéficiera des eaux du barrage de Bouzagza car il est situé à une distance de 250 m en aval. Pour l’installation du réseau d’irrigation, il est donc nécessaire de prévoir l’amenée d’eau du barrage vers le périmètre par la construction d’une conduite de distribution dont il faudra aussi évaluer le coût. Les besoins en eau des cultures sont estimés à 1,7 million de m³ pour l’année, ce qui correspond à 47% du volume utile du barrage. L’irrigation utilisera le système par aspersion pour les cultures maraîchères sur 100 ha et le système de goutte à goutte pour les cultures arboricoles sur 120 ha. Il sera mis en place une convention entre les exploitants et le gestionnaire du barrage pour l’utilisation de l’eau.
- ***Développement agricole.*** Le projet appuiera les exploitants pour la plantation de 70 ha d’oliviers, de 30 ha d’amandiers et de 20 ha d’abricotiers dans le périmètre. Les travaux d’entretien seront assurés tant durant la période improductive que productive. Le projet facilitera également l’installation de 100 ha de cultures maraîchères sur le périmètre. Le projet mettra à la disposition des exploitants des séances de formation, de vulgarisation et d’encadrement concernant la conduite intensive des cultures et les modes d’irrigation.
- ***Cellule de coordination et de gestion.*** Elle disposera du personnel et des moyens de travail nécessaires à l’exécution des différentes activités du projet.

III.18. **Coût.** Le coût estimatif atteint 99,6 millions de DA soit 1,4 million de \$EU.

III.19. **Mise en œuvre.** Sous l’autorité du MADR et plus particulièrement de la Direction de la régulation et du développement des productions agricoles (DRDPA) et de la Direction de la programmation des investissements et des études économiques (DPIEE), les activités du projet seront mises en œuvre par la Cellule de gestion en collaboration avec la coopérative des exploitants.

Projet 2: Valorisation des produits de l’arboriculture fruitière locale de la wilaya de Tlemcen

III.20. **Introduction.** Au cours des dernières années, de nombreux programmes tels que le Programme d’emploi rural (PER 1) ont réalisé de vastes plantations d’arbres fruitiers dans l’ouest du pays. Si la commercialisation des amandes et des olives ne rencontre pas de gros problèmes, il n’en est pas de même pour le conditionnement des produits frais tels que la pomme et la pêche et le séchage de la prune. La situation va s’aggraver avec l’arrivée prochaine en production des plantations réalisées (27 200 ha pour la seule wilaya de Tlemcen) au cours des dernières années. Etant donné la place occupée par cette wilaya (54% des plantations) dans le PER 1 et l’importance des problèmes anticipés au niveau de la commercialisation, il est essentiel d’aider les producteurs et les différents acteurs de la filière au niveau des marchés de gros.

III.21. **Objectifs.** Dans le cadre du développement économique et social de la zone, l’objectif vise à permettre aux arboriculteurs de valoriser leur production de fruits frais en leur assurant de meilleures conditions de production, de récolte et de commercialisation.

III.22. **Composantes.** Elles seront au nombre de trois:

- ***Ciblage et identification des exploitants.*** Les services locaux des forêts qui ont déjà exécutés le PER 1 procéderont à l'identification des exploitants susceptibles de participer aux activités proposées sur la base de la taille du verger et de la disponibilité de l'exploitant à adhérer au projet.
- ***Mesures d'appui à la production.*** Etant donné qu'un grand nombre d'exploitants sont de nouveaux arboriculteurs, le projet assurera à travers les services agricoles spécialisés la formation et la vulgarisation techniques (Bonnes pratiques agricoles). Le projet procédera à un recensement des arboriculteurs de la zone et mobilisera les subventions/crédits nécessaires à la production;
- ***Infrastructures de conditionnement et de séchage.*** Il s'agit de la construction d'un bâtiment de 1 500 m² destiné au conditionnement et au séchage et d'aires adjacentes de 1 500 m². Les quantités de fruits qui pourront être commercialisées varieront en période de croisière entre 12 500 et 16 600 tonnes par année. Des chambres froides pourront être louées si cela est nécessaire. Une provision a été incluse dans le projet pour la réalisation d'études concernant la faisabilité des bâtiments et des équipements de conditionnement et de séchage, le mode de gestion de l'unité de conditionnement/séchage et la commercialisation des pommes et des pêches locales.

III.23. **Coût.** Il est estimé de façon préliminaire à 170,57 millions de DA soit 2,13 millions de \$EU.

III.24. **Mise en œuvre.** Sous l'autorité du MADR, le projet sera mis en œuvre par une cellule de gestion rattachée à la Direction générale des forêts. Le succès du projet repose sur l'adhésion manifestée par les agriculteurs aux activités proposées. C'est pour cette raison que le projet s'efforcera de susciter la création d'une association des arboriculteurs de la zone susceptible de prendre, à terme, en charge les activités du projet.

Projet 3: Mise en valeur des terres dans les zones frontalières Sud dans la wilaya d'El Oued

III.25. **Introduction.** Les zones sud du pays, historiquement vouées à l'élevage des camelins, connaissent actuellement une dégradation prononcée causée essentiellement par les surpâturages et les défrichements réalisés par l'homme. La mise en valeur des terres permettra d'arrêter le phénomène de désertification par l'augmentation de l'offre fourragère, d'entretenir et d'améliorer la productivité des troupeaux ainsi que des différents produits agricoles. Plusieurs actions de ce type ont été réalisées dans les zones frontalières du sud comme à Tindouf. Le projet sera concentré sur plusieurs communes de la wilaya d'El Oued où existent de nombreux troupeaux et parcours.

III.26. **Objectifs.** L'objectif général a pour but l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'occupation du territoire. Les objectifs spécifiques visent à améliorer les conditions de vie des populations et à les stabiliser, à valoriser et à exploiter rationnellement les ressources naturelles, à accroître la productivité des exploitations, à préserver le patrimoine génétique camelin et à le développer, à développer l'intégration des produits et sous produits agricoles dans le secteur agroindustriel.

III.27. **Composantes.** Elles sont au nombre de cinq:

- Réalisation des infrastructures et équipements d’électrification, d’ouvrages hydrauliques et d’habitats pour la population et les animaux. Il s’agit d’améliorer les pistes, d’étendre l’électrification, de réaliser des forages pour l’abreuvement des animaux et les cultures (réseaux d’irrigation) et de développer l’habitat rural et les infrastructures pour l’élevage.
- Mise en valeur des terres et acquisition de cheptel. Les activités comprendront l’installation de brise vents, la création de palmeraies, la plantation d’arbres fruitiers, la mise en place de cultures fourragères et maraîchères et une aide pour l’achat du cheptel.
- Encadrement, appui et assistance des bénéficiaires à l’acquisition des techniques d’élevage, de culture et de procédures administratives et bancaires.
- Appui à l’organisation des agro éleveurs et à la réalisation d’un réseau de collecte de lait avec construction d’une mini laiterie et d’unités de valorisation des sous produits. Il s’agit de favoriser l’émergence d’organisations professionnelles de base et d’appuyer l’organisation d’un réseau de collecte de lait et de transformation des sous produits.
- Coordination et gestion. Sous l’autorité du MADR, une cellule de projet sera responsable de l’exécution des activités en collaboration avec la Direction des services agricoles de la wilaya d’El Oued.

III.28. **Coût.** Le coût préliminaire est estimé à 11 180 millions de DA soit 154,4 millions de \$EU.

III.29. **Mise en œuvre.** Dans le cadre du MADR, l’exécution du projet sera placée sous l’autorité de la Direction de la régulation et du développement des productions agricoles (DRDPA) et de la Direction de la planification, des investissements et des études économiques (DPIEE). Une cellule coordonnera les activités au niveau du terrain.

Projet 4: Appui au développement de la filière ovine avec installation d’un abattoir aux normes internationales dans la wilaya de Djelfa.

III.30. **Introduction.** Le cheptel ovine occupe une place essentielle dans le domaine de l’élevage car il représente 70% de l’effectif global avec plus de 12 millions de têtes. Il assure environ 50% de la production de viande du pays. Cependant, le cheptel qui se concentre à 70% au niveau de la steppe est passé d’un équivalent ovine pour 4 ha à un équivalent ovine pour 0,78 ha ce qui entraîne un pâturage excessif et la désertification des parcours. Mais la contrainte la plus importante a trait au manque d’organisation des producteurs et des circuits intérieurs qui sont basés sur un transport des animaux en camions des zones sud vers les centre de consommation au nord du pays ce qui entraîne des charges financières importantes. Il s’agira de renforcer la filière de la viande ovine en améliorant les capacités de production des éleveurs et de leurs organisations professionnelles et en rationalisant l’accès aux marchés, en particulier par la création d’un abattoir moderne aux normes internationales. Le projet interviendra dans 4 wilayas de la steppe centrale.

III.31. **Objectifs.** L’objectif général vise à l’amélioration de la sécurité alimentaire et sanitaire et à la stabilisation des populations rurales. Les objectifs spécifiques incluent la réduction des coûts en amont et en aval de la production pour offrir aux consommateurs une viande contrôlée et à des prix abordables, l’augmentation de la production de viande ovine et l’accroissement des revenus des éleveurs, la réduction des déficits et des importations de viande, l’exportation de viande de qualité.

III.32. **Composantes.** Elles sont au nombre de six:

- Appui à la production de viande ovine. Le projet apportera un appui aux éleveurs pour la gestion des espaces pastoraux, des points d’eau et de l’intensification de l’embouche bovine.
- Appui au développement d’organisations professionnelles de la filière viande ovine. Il s’agira d’apporter une formation aux responsables et membres des groupements relative à l’organisation des associations et à leurs activités d’approvisionnement, de transformation, etc. Un appui conseil sera fourni pour la contractualisation des relations entre les acteurs de la filière et la création d’un cadre de concertation entre les acteurs du sous secteur.
- Construction d’un abattoir aux normes internationales avec renforcement des capacités de commercialisation des produits carnés ovins. Le projet mettra en place un abattoir de 400 têtes/jour dont la gestion à travers un groupement d’éleveurs ou d’acteurs de la filière ou un opérateur privé sera étudié au cours de l’exécution.. Le projet apportera un appui pour le renforcement des marchés à bestiaux, l’amélioration des transports des produits ovins et la formation des professionnels de l’abattage, de la transformation et de l’expédition des produits carnés.
- Mise en place de procédures de certification et établissement des règles de police sanitaire spécifiques pour la production, l’abattage, la transformation, la distribution et l’exportation vers les zones ciblées par le marché à l’exportation.
- Mise en place d’un observatoire de l’élevage ovin. Le projet installera un observatoire de l’élevage ovin basé à l’ITELV et doté de 4 antennes régionales dont une dans la zone du projet. Cet observatoire collectera les données sur les prix des produits/ intrants et l’évolution des troupeaux, des pâturages, des marchés, etc.
- Coordination et gestion du projet.

III.33. **Coût.** Le coût préliminaire du projet est estimé à 585,8 millions de DA, soit 8,25 millions de \$EU.

III.34. **Mise en œuvre.** Dans le cadre du MADR, l’exécution sera placée sous l’autorité de la DRDPA et de la DPIEE. Une cellule coordonnera les activités au niveau du terrain.

IV. BESOINS EN FINANCEMENT

IV.1. Le *Cadre des dépenses à moyen terme* (CDMT) sert d’outil de référence pour mettre en cohérence financière les stratégies sectorielles et le budget de l’Etat. Il constitue un instrument de politique budgétaire ciblée et permet au gouvernement, grâce à des *clés de répartition*, d’opérer les arbitrages dans l’allocation des ressources entre secteurs prioritaires. L’allocation de ressources budgétaires au secteur agricole devrait tenir compte de la Déclaration de Maputo « *de consacrer au moins 10% des budgets nationaux à l’agriculture et à la sécurité alimentaire dans les cinq ans à venir* », c’est à dire d’ici 2008. Les tableaux ci-après démontrent bien qu’après des décennies de relative indifférence à ce secteur, l’Algérie alloue une partie de plus en plus importante de son budget d’investissement — pratiquement 19% en 2003 — au secteur rural et agricole. Les chiffres donnés n’incluent ni les investissements en infrastructures rurales ni les subventions consenties par le gouvernement au secteur alimentaire.

Algérie: Budget national – Evolution de la part de soutien de l’agriculture dans les transferts sociaux de l’Etat	Part dans le budget (%)	Taux de croissance agricole (%)
Années 60	0,07	0,36
Années 70	0,88	2,23
Années 80	0,21	4,00
Années 90	3,94	4,00
2001–2002	6,14	9,00
Source: SDRD		

Algérie: Budget national – Dépenses totales et relatives au secteur rural (hors infrastructures)	2003
Dépenses relatives au secteur rural (millions de \$EU)	1 079
• Agriculture et pêche	204
• Irrigation et aménagements hydro-agricoles	875
Dépenses totales du budget d’investissement (millions de \$EU)	5 699
<i>Dépenses relatives au secteur rural en % des dépenses totales du budget</i>	<i>18,9%</i>
PIB (millions de \$EU)	66 500
<i>Dépenses totales du budget en pourcent du PIB</i>	<i>8,6%</i>
Source: FMI	

IV.2. La mise en œuvre de la Stratégie de développement rural du gouvernement implique un rythme d’investissements de 155 milliards de DA (un peu plus de deux milliards de \$EU) par an sur 10 ans. Le gouvernement prévoit une contribution du budget public en soutien direct — par le biais des divers Fonds spéciaux de développement relevant du secteur de l’agriculture et du développement rural — s’élevant à 62,5 milliards de DA par an. Les principaux Fonds spéciaux sont le *Fonds national pour la régulation du développement agricole* (FNRDA), le *Fonds de développement rural et mise en valeur des terres par la concession* (FDRMVTC) et le *Fonds de lutte contre la désertification et du développement du pastoralisme* (FLCDDPS).

IV.3. Le financement manquant pourrait venir, en principe, des budgets d’équipement respectifs des institutions publiques directement responsables pour les divers investissements envisagés, tels que la protection et développement des steppes, l’aménagement des bassins versants et espaces forestiers, la lutte contre les incendies de forêts et la création des aires protégées. Des contributions extérieures seraient toutefois les bienvenues, particulièrement si elles sont accompagnées de plans d’exécution de

projet montrant la voie dans des domaines-clé où l’Administration publique essaie d’améliorer ses façons de faire; par exemple concernant la promotion d’un développement rural intégré sur la base d’une approche participative avec les populations.

V. SUIVI ET ÉVALUATION

V.1. Le mécanisme de suivi-évaluation du PNIMT portera sur les trois aspects suivants:

- Le *suivi d’exécution* concerne le niveau de réalisation physique et financière de l’ensemble des actions menées. Il s’effectuera dans le cadre d’une approche participative impliquant les administrations centrales et sectorielles, les collectivités publiques locales, le secteur privé, les bailleurs de fonds et donateurs, et les populations bénéficiaires.
- Le *suivi d’impact* portera sur l’analyse et l’évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations sur la base d’indicateurs socio-économiques pertinents et différenciés selon les groupes de population (vulnérabilité, aspects genre, etc.), ainsi que sur les effets sur l’environnement.
- Le *suivi participatif*, effectué selon des méthodes appropriées; doit permettre de s’informer sur les appréciations portées par les populations concernées sur les actions menées. La procédure de suivi consistera, d’une part, dans le relevé périodique et coordonné des données par les services statistiques décentralisés et les partenaires au développement impliqués dans les actions. Ces informations seront compilées et feront l’objet d’un rapport semestriel d’avancement et d’analyse du niveau d’atteinte des indicateurs. D’autre part, l’évaluation participative des réalisations se fera notamment dans le cadre de rencontres entre les administrations publiques et les organisations de la société civile avec pour objectif, au-delà de l’information de toutes les parties concernées, de recueillir les observations ou suggestions pertinentes des uns et des autres concernant le suivi de la stratégie ou la formulation d’éventuelles mesures correctrices en cas de résultats non satisfaisants.

ANNEXES

Annexe 1: Principaux indicateurs macro-économiques et sectoriels

Annexe 2: Liste des références

Annexe 1: Principaux indicateurs macro-économiques et sectoriels

Indicateur	1999	2003	Variation annuelle moyenne
PIB (milliards de \$EU)	48,8	66,5	8,04%
Population (en millions d'habitants)	29,94	31,85	1,56%
PIB par habitant (\$EU)	1 630	2 088	6,39%
Importations/PIB (%)	18,44%	20%	2,05%
Exportations/PIB (%)	25,2%	36,8%	9,93%
Budget/PIB (%)	29,9%	33,1%	2,57%
Dettes totale/PIB (%)	58%	35%	-11,86%
Source: FMI			

Annexe 2: Liste des références

1. **BAD.** 2002. *Document de stratégie 2002–2004*. Tunis.
http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB_ADMIN_PG/DOCUMENTS/OPERATIONSINFORMATION/ALGERIA%20CSP%202000-2002.PDF
2. **Banque Mondiale.** 2003. *Country Assistance Strategy (CAS)*. Washington, D.C.
http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/IW3P/IB/2003/08/04/000012009_20030804113505/Rendered/PDF/258280REV.pdf
3. **FIDA.** 2001. *Pilot Project for the Development of Mountain Agriculture in the Watershed Basin of Oued Saf Saf*. Rome.
<http://www.ifad.org/gbdocs/eb/74/e/EB-2001-74-R-24-Rev-1.pdf>
4. **FIDA.** 2003. *Rural Development Project for the Mountain Zones in the North of the Wilaya of Msila*. Rome. <http://www.ifad.org/gbdocs/eb/80/e/EB-2003-80-R-36-Rev-1.pdf>
5. **FIDA.** 2004. *Rural Development Project in the Traras and Sebaa Chioukh Mountains of the Wilaya of Tlemcen*. Rome. <http://www.ifad.org/gbdocs/eb/83/e/EB-2004-83-R-32-Rev-1.pdf>
6. **Commission européenne.** 2002. *Document de Stratégie (2002–2006) et Programme Indicatif National (2002–2004)*. Bruxelles.
http://ec.europa.eu/comm/external_relations/algeria/csp/02_06_fr.pdf
7. **Gouvernement de l'Algérie.** *Projet d'Investissement des Jeunes qualifiés et diplômés (PIJ)*. Alger.
8. **Gouvernement de l'Algérie.** *Projet de Proximité pour le Développement Rural (PPDR)*. Alger.
9. **Gouvernement de l'Algérie.** *Projet de Lutte Contre la Désertification et d'Appui aux Élevages (PLCDAE)*. Alger.
10. **Gouvernement de l'Algérie.** *Projet de Développement Pluriannuel des Exploitations Agricoles (PDPEA)*. Alger.
11. **Gouvernement de l'Algérie.** *Projets de Mise en Valeur des Terres par la Concession (PMVTC)*. Alger.
12. **Gouvernement de l'Algérie.** 2000. *Plan National de Développement Agricole (PNDA) 2000 – 2002*. Alger.
13. **Gouvernement de l'Algérie.** 2002. *Plan National de Développement Agricole et Rural 2002–2003*. Alger.
14. **Gouvernement de l'Algérie.** 2004. *Stratégie de développement rural 2004–2013*. Alger.